

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2022

### Tiers-lieu culturel Aillac : point sur la programmation et la création de l'association de gestion

Association tiers-lieu : prochaines réunions en mars et avril 2022 pour la validation de la création de l'association et de son budget de fonctionnement ; l'association sera locataire du bâtiment tiers-lieu, mais seulement utilisatrice du Séchoir. Séchoir : présentation de la programmation du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 sous forme de dépliant ; la publicité et la communication trimestrielle sera réalisée dans les journaux locaux et à chaque évènement ; numéro de ligne téléphonique du séchoir en service avec renvoi vers téléphone portable ; mise en place de l'exploitation en régie en cours ; licences spécifiques détenues par l'Association Au Fil de l'Art transférées à la commune qui exploitera le Séchoir en régie, la programmation restera la prérogative de la commune (et de la CCPF) ; prochainement, réunions avec la Commission culture pour définir la politique de gestion, la politique tarifaire, les partenariats... ; RV prévu avec la SACEM pour le paiement des droits obligatoires pour les spectacles.

Pôle médical et tiers-lieu culturel : demandes de subventions 2022 : Le CM autorise à l'unanimité le Maire à solliciter l'État pour obtenir des subventions : 98 312.50 € soit 25 % de 393 250 € pour le tiers-lieu culturel ; 204 800 € soit 40 % de 602 000 € pour le Pôle médical (projet qui a évolué vers un ensemble de 350 m<sup>2</sup> composé de bâtiments modulaires).

Finances : le Maire fait part du renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2022 pour un montant de 200 000 € avec un taux de départ de 1.2% + une marge de 1.2 ; le CM autorise le ¼ des dépenses d'investissement 2021 hors restes à réaliser, soit 1 250.00 € pour le budget assainissement et 243 735.22 € pour le budget communal.

- Régie de recettes livres et spectacles Séchoir : le CM autorise à l'unanimité les modifications de la régie existante pour permettre la vente des livres historiques sur la commune écrit par Anne Bécheau et la création d'une régie spécifique pour le Séchoir d'Aillac pour l'encaissement des locations de la salle et des recettes des spectacles.

Recrutement d'un conseiller numérique : le Maire informe le CM que la demande déposée par la commune pour l'obtention d'une aide financière pour le recrutement d'un conseiller numérique a été acceptée ; le recrutement doit intervenir dans les 2 mois avec une formation obligatoire ; la personne employée couvrirait plusieurs sites : au tiers-lieu dans l'espace coworking ainsi qu'une journée à Salignac et à l'Espace Doisneau.

### Environnement :

- Convention SATESE : le CM adopte à l'unanimité les termes de la convention 2022-2025 pour un montant annuel de 2 037.20 € HT en 2022 et 2152.80 € HT de 2023 à 2025.

- Projet LIFE : le CM accepte à l'unanimité de solliciter l'Agence de l'Eau à hauteur de 20% soit 22 880 € pour l'achat de terrains.

### Compte-rendu des commissions

- CA CIAS 07.12.2021, compte-rendu par Sophie Lazzarini : 15 départs de personnels (démission, retraite, fin de contrat), 48 agents à ce jour ; demande de formations pour les aides à domicile.

- Commission Vie Sociale EHPAD ST ROME 17.12.2021, compte-rendu par Monique Tréfeil : présentation de la nouvelle cadre de santé, demandes d'aides financières pour l'équipement des chambres, les visites sont toujours à ce jour autorisées sur rendez-vous et par 2 personnes maximum ; activités physiques et ateliers culinaires mis en place ; un nouveau médecin coordonnateur partagé avec Salignac prendra ses fonctions en 03.2022 ; recrutement d'une nouvelle animatrice en secteur fermé.

- Conseil d'Ecole 29.11.2021, compte-rendu par Fabienne Jardel : représentants des parents d'élèves présentés, effectif de 124 élèves pour 97 familles. Présentation du règlement intérieur et du protocole sanitaire, les classes sont gérées par 2. Présentation de la coopérative scolaire qui fonctionne avec les cotisations des familles (81 sur 97), la subvention de la mairie, les activités pour collecter des fonds (photos, lotos...) ; prochainement, Salon du livre dans les classes et projets de chants ; projet piscine pour les CP et CM2 à la piscine municipale de Souillac ; le séjour classe CM2 de fin d'année sera certainement une semaine sportive et organisée au dernier moment et à proximité.

- SICTOM du PN 17.12.2021, compte-rendu par Andrée Cambier : le taux de la taxe ne devrait pas augmenter en 2022, amélioration de la protection sociale des agents avec un coût d'environ 5000 €/an, décision de la prise en charge par le SICTOM d'une dizaine de tests PCR pour les personnels non-vaccinés ; choix de l'entreprise pour la fourniture des sacs noirs pour environ 44 000 €/an ; réflexions en cours sur la future facturation avec une tarification sociale, augmentation de l'amplitude du badge pour les employés à domicile...

### Questions diverses

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : une réunion de la commission est nécessaire ; exercice de simulation à prévoir au printemps et formations 1ers secours.

-Vœux du Maire : ils ne pourront pas être organisés cette année ; le bulletin municipal devrait être édité et distribué prochainement.

**Prochaines séances du Conseil Municipal Jeudi 3 Février 2022 à 18h30 ; Jeudi 3 Mars 2022 à 18h30 (vote des comptes administratifs) et Jeudi 7 Avril 2022 à 18h30 (vote des budgets primitifs).**

La séance est levée à 21h15.

A Carsac-Aillac, 26 janvier 2022